

Compte rendu de l'assemblée du 25 mars 1913, a.m.

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée. Tous présents.

1.—Soumise une offre de M. Eustache Groulx, d'acheter de la Ville la propriété connue sous le nom de "Hôtel Larocque", et située sur la rue Saint-Louis.

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant que ladite propriété soit vendue à l'enchère, avec une mise à prix de \$3,000, et que dans les conditions de la vente, il soit prévu que le prix d'achat sera payable $\frac{1}{3}$ comptant et la balance le 1^{er} décembre prochain, et que l'acquéreur sera tenu de mettre la propriété en ligne avec la rue dans un délai de six mois, à compter du jour de l'acquisition.

2.—Soumis le rapport du Département en Loi, in re Julien Desmarchais vs La Cité de Montréal. Action au montant de \$17,400, par suite du fait que la Cité a passé un canal d'égout sur le terrain dudit M. Desmarchais.

Après pourparlers avec le demandeur, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant le règlement de ladite action aux conditions mentionnées dans le rapport du Bureau des Commissaires au Conseil.

3.—Soumis un rapport du Trésorier de la Cité, re la Cité vs Madame McCrory, action de \$5,880, en recouvrement d'une taxe spéciale imposée en 1898 pour l'élargissement de la rue Cathédrale, recommandant d'accepter l'offre de Madame McCrory de régler ladite action sur paiement à la Cité, en règlement final, d'une somme de \$1,000.

Résolu: D'autoriser le règlement de ladite action comme ci-dessus mentionné.

4.—Une délégation de citoyens de la rue Parc et de l'Île, conduite par M. l'Échevin Houlé, se présente devant le Bureau et demande la construction d'un égout dans ladite rue. L'Avocat en Chef de la Cité, l'Ingénieur en Chef et l'Ingénieur Surintendant des Égouts sont présents, et après délibération, l'étude de la question est ajournée à jeudi le 27 courant, à 11 heures a.m.

5.—Soumise une offre de la Compagnie Générale d'Immeubles, de vendre à la Cité certains lots situés sur le Grand Boulevard, à Notre-Dame de Grâces, comme site pour une caserne de pompiers.

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef pour préparation d'un plan.

6.—Soumis un rapport du Surintendant des Édifices Municipaux, au sujet de la demande de M. Garnon, Inspecteur Surintendant Général de la Voirie, pour se faire fournir un téléphone par la Ville.

Résolu: D'autoriser la location dudit téléphone par la Ville, au prix de \$35 par année.

7.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef, déclarant ne pouvoir recommander de permettre à MM. E. Barsalou et L. J. Filion d'ériger un garage d'automobile.

Résolu: En conséquence.

8.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef, déclarant n'avoir pas d'objections à ce qu'un terrain appartenant à la Cité et situé en arrière de la station de pompage du haut niveau, à Notre-Dame de Grâces, soit loué à M. A. Tessier, au prix de \$150 par année.

Résolu: D'autoriser la location dudit terrain à M. Tessier, au prix ci-dessus mentionné, pourvu que la Ville n'assume aucune responsabilité pour les clôtures, et que le terrain à être cultivé par ledit M. Tessier, soit déterminé par l'Ingénieur en Chef, ladite location devant être faite pour un an.

9.—Et advenant midi, le Bureau procède à l'ouverture de soumissions pour la construction d'égouts dans certaines rues.

Les soumissions suivantes sont ouvertes en présence des parties intéressées, et référées à l'Ingénieur en Chef pour rapport, et les chèques de dépôts ci-dessous mentionnés sont déposés entre les mains du Trésorier de la Cité:

Report of meeting held on the 25th March 1913, a.m.

His Worship Mayor L. A. Lavallée and all the members of the Board.

1.—Submitted an offer from Mr. Eustache Groulx to purchase from the City the property known as "Hotel Larocque" and situated on St. Louis Lane.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that said property be sold by auction with an upset price of \$3,000, and that in the conditions of sale, it be provided that the purchase price shall be payable $\frac{1}{3}$ cash and the balance on the 1st December next, and that the purchaser be held to place the building in line with the street within a delay of six months from the date of the purchase.

2.—Submitted a report from the Law Department in re Julien Desmarchais vs. the City of Montreal, suit for damages to the amount of \$17,400 arising from the fact that the City has laid a sewer through the property of the said Mr. Desmarchais.

After pourparlers, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that said action be settled, on the conditions mentioned in the report made by the Board of Commissioners to the Council.

3.—Submitted a report from the City Treasurer re the City vs. Mrs. McCrory (suit for the recovery of a special tax, amounting to \$5,000, imposed in 1898 for the widening of Cathedral street), recommending that Mrs. McCrory's offer to settle the said suit on payment, in final settlement, of a sum of \$1,000, be accepted.

Resolved: To authorize the settlement of said suit as above.

4.—A delegation of citizens from Park and Island street introduced by Ald. Houlé, appeared before the Board and asked that a sewer be laid in said street. The Chief City Attorney, the Chief Engineer and Engineer Superintendent of Sewers attended the meeting, and after deliberation, consideration of said matter was postponed until Thursday the 27th instant, at 11 o'clock a.m.

5.—Submitted a letter from the "Compagnie Générale d'Immeubles", offering to sell to the City certain lots situated on Grand Boulevard, in Notre-Dame de Grâces, as a site for a fire-station.

Referred to the Chief Engineer with instructions to prepare a plan.

6.—Submitted a report from the Superintendent of Municipal Buildings, anent the application from Mr. Garnon, General Superintending Inspector of the Road Department, for a telephone.

Resolved: To authorize the rental of a telephone by the City at a cost of \$35 per annum.

7.—Submitted a report from the Chief Engineer, stating he cannot recommend that permission be granted to Messrs. E. Barsalou and L. J. Filion to erect a garage for automobiles.

Resolved: Accordingly.

8.—Submitted a report from the Chief Engineer, stating that he had no objection to the renting of a piece of land belonging to the City and situated in rear of the high level pumping station, in Notre Dame de Grâces, to Mr. A. Tessier for the price of \$150 per annum.

Resolved: To authorize the renting of said piece of land to Mr. Tessier for the above mentioned price, provided the City assumes no responsibility as to fences, and that the land to be cultivated by the said Mr. Tessier be determined by the Chief Engineer, the lease to be made for one year.

9.—And it being noon, the Board proceeded to open the tenders for the laying of sewers in certain streets.

The following tenders were opened in presence of the interested parties and referred to the Chief Engineer for a report, and the deposit cheques hereunder mentioned were deposited with the City Treasurer: